

THE RABAT DECLARATION

WE THE AFRICAN MINISTERS OF CIVIL SERVICE, meeting at the invitation of the Kingdom of Morocco for the Second Pan-African Conference of Ministers of Civil Service, held in Rabat, Morocco from 13 - 15 December 1998, jointly organised by the African Training and Research Centre in Administration for Development (CAFRAD) and the United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA), agree on the following

HAVING DISCUSSED *the Public Service in Africa: New Challenges, Professionalism and Ethics* through a range of issues on the effective, efficient and ethical workings of a professional civil service and human resources development within the African context;

AWARE OF THE PROMISING PERSPECTIVES brought about by the previous conference held in Tangier, and which have created a better awareness on the part of the international community to the specific administrative constraints in the development of African countries;

HAVING TAKEN NOTE WITH SATISFACTION of the commitments and the efforts made as well as the initiatives taken by the different countries to implement the Tangier Declaration and Resolution 50/225 of the United Nations General Assembly and having also taken note of the recommendations of the 36th Governing Board of CAFRAD held on July 1997;

RECOGNIZING that given the political and economic changes of recent years, new responsibilities have been placed on the public administration of African countries, including:

adapting to the growing globalisation of the economy and establishing an environment favouring the growth of the private sector;

ensuring not only the economic growth and the strengthening of basic infrastructures but also social development and the narrowing of increasing disparities of income and opportunities in favour of social solidarity;

modernising the administrative structures through grasping new information and communication technologies while making the civil service close to the citizen and providing quality services.

Rev.

CONSIDERING that to meet the multiple challenges in creating conditions for sustainable economic and social development on the eve of the 21st century, governments must be backed by a responsible, effective, efficient and responsive public administration;

ATTACHING special importance to the need of investing in human resources, in developing them and efficiently using them as a basis for the consolidation of democracy, for the achievement of social progress and the reform of public administration;

BELIEVING that:

effects of structural adjustment programmes have sometimes weakened the capacity of the public sector to perform its missions effectively;

promoting conditions which enable the civil service to attract, to motivate and to retain highly qualified individuals of great integrity and merit will create an administration that is service-oriented, complementing and drawing synergy from both the private sector and civil society,

a well-performing and transparent public service is an essential prerequisite for private sector growth and Africa's economic recovery;

CONSIDERING that:

the promotion of professionalism, the enhancement of ethical standards and integrity systems including the fight against corruption in the public administration of African countries is a key issue for the development of the region;

the experience gained in this field in some countries deserves to be widely known and shared;

a comprehensive African approach to cope with the new challenges and to enhance the role, professionalism, ethics and image of the public service should be defined as part of a concerted effort to revitalise public administration for economic and social development;

REITERATE OUR COMMITMENT FOR HOLDING MEETINGS OF THE BIENNIAL PAN-AFRICAN CONFERENCE OF MINISTERS OF CIVIL SERVICE ON A REGULAR BASIS since it provides a forum for dialogue and a step in the direction of attaining our common objectives;

WE NOW DRAW THE ATTENTION OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY to the current difficulties faced by and the needs of African States, with a view to increasing assistance for the development and modernisation of their public administration;

BASED ON THE ABOVE, WE RECOMMEND the following actions:

Each country makes the commitment and takes the necessary measures to regenerate

professionalism and promote ethics in its public administration by:

creating managerial structures and mechanisms;

reforming civil service codes to introduce principles of neutrality, transparency, flexibility and stressing ethics and integrity;

implementing a system of recruitment, career development and remuneration based on merit;

improving and modernising methodologies and programmes for training civil servants.

- The Chairperson of the Conference sets up jointly with the Conference Participants, a working group with the backing of CAFRAD and in close collaboration with the United Nations Department of Economic and Social Affairs to perform the following tasks :

to elaborate a *Charter for the Public Service in Africa* to affirm the values of the public service profession, restate its goals and missions in the light of the changing conditions and needs of the countries in the region, and outline the basic conditions for enhancing its role, professionalism, ethics and image, including the elaboration of Code of conduct for African public servants.

to develop strategies and methodologies which can assist the Governments of the African region to achieve such objectives and to meet these basic conditions.

- CAFRAD undertakes the following actions :

To carry out periodic studies on public policies and programmes and to strengthen the capacity of public organisations;

To organise a Conference of African Directors of public service in order to exchange ideas and views on Professionalism and Ethics in African Public Service;

To prepare a comprehensive report for the next Conference to be presented at the 5th anniversary of Resolution 50/225 of the United Nations General Assembly in 2001;

To organise regular sub-regional meetings to examine the issues of

human resources management, including recruitment, in the public service;

To support in the update and strengthening of the training programmes of Schools and Institutes of Public administration in the context of African Public Administration needs regarding in particular ethics and professionalism, and to make proposals for appropriate reforms;

to promote and sustain, in collaboration with other regional and international organisations, and with the help of websites, press releases, and other means a virtual community and network of public administration practitioners and scholars for the debate and exploration of relevant issues; and

Within the framework on ongoing United Nations initiatives for financing development, special attention should be given to mobilising the necessary financial resources to strengthen African public administration. In this respect, the Conference follows with interest the steps being taken for the holding of the International Conference planned on this theme.

UN DESA undertakes consultation and build support for the proclamation of a *United Nations Day for Public Service and Development*, to be observed annually;

WE CALL ON INTERNATIONAL FINANCIAL INSTITUTIONS AND OTHER DONOR PARTNERS to allocate in their development assistance policy, additional resources in order to facilitate the reforms of the public administration to meet these new challenges.

WE REQUEST:

the Secretary General of the UN to provide the necessary expertise and resources to Governments, upon their request, in order to improve professionalism, to strengthen integrity and to combat corruption,

the Secretary General of the UN to facilitate the exchange of experiences between regions on issues linked to the themes of this Conference, in particular within the framework of the Meeting of the Group of Experts on the Programme of the United Nations in Public Administration and Finance,

the Secretary General of the UN to ensure that professionalism and ethics be considered as priority themes in the activities related to public administration within the United Nations System;

the Chairperson of this Conference to undertake the task of raising the awareness of the international community to the importance of the themes discussed in this Conference, and to report at the next Pan-African Conference of Ministers of Civil Service on steps taken for the implementation of this Declaration.

Rabat, 15 December 1998

DECLARATION DE RABAT

NOUS, MINISTRES AFRICAINS DE LA FONCTION PUBLIQUE, réunis à l'invitation du Royaume du Maroc à l'occasion de la Deuxième Conférence Panafricaine des Ministres de la Fonction Publique, tenue à Rabat (Maroc) du 13 au 15 décembre 1998, organisée conjointement par le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, sommes convenus de ce qui suit :

AYANT EXAMINE LE THEME « Fonction Publique en Afrique : nouveaux défis, professionnalisme et éthique » et passé en revue diverses questions liées à l'efficacité, la compétence et l'éthique dans le fonctionnement des services publics et à la mise en valeur des ressources humaines dans le contexte africain ;

CONSCIENTS DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES entrouvertes par les précédentes assises de la Conférence qui se sont tenues à Tanger et qui ont notamment permis une plus grande sensibilisation de la communauté internationale aux contraintes spécifiques d'ordre administratif entravant le développement des pays africains ;

AYANT PRIS NOTE AVEC SATISFACTION des engagements pris, ainsi que des efforts réalisés et des initiatives prises par les différents pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Tanger, de la Résolution 50/225 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et des recommandations du 36^{ème} Conseil d'Administration du CAFRAD tenu en juillet 1997 ;

CONSTATANT que les changements politiques et économiques de ces dernières années ont engendré de nouveaux défis pour les administrations publiques des pays africains, notamment ceux exigeant :

- de s'adapter à la globalisation/mondialisation croissante de l'économie et d'instaurer un environnement propice à la croissance du secteur privé ;
- d'assurer, non seulement la croissance économique et le renforcement des infrastructures de base, mais aussi d'assurer le développement social et de lutter contre les disparités croissantes en matière de revenus et de chances, pour favoriser la solidarité sociale ;
- de moderniser les structures administratives, en maîtrisant les technologies nouvelles d'information et de communication, en rapprochant l'administration du citoyen et en fournissant des services de qualité ;

CONSIDERANT que, pour relever ces multiples défis afin d'instaurer des conditions favorables à un développement économique et social durable à l'aube du 21^{ème} siècle, les gouvernements doivent s'appuyer sur une administration publique responsable, efficace, efficiente et ouverte ;

ACCORDANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE à la nécessité d'investir dans les ressources humaines, de les valoriser et d'optimiser leur utilisation, comme condition nécessaire à la consolidation de la démocratie, au progrès social et à la réforme de l'administration publique ;

ESTIMANT :

- Que les effets des programmes d'ajustement structurel ont parfois réduit les capacités du secteur public à prendre en charge efficacement ses missions ;

- Que l'instauration dans la fonction publique de conditions propres à attirer, retenir et motiver un personnel hautement qualifié, faisant preuve d'une grande intégrité et ayant beaucoup de mérite, favorisera l'émergence d'une administration au service des usagers qui tire parti des synergies avec le secteur privé et la société civile ;
- Qu'un service public performant et transparent est indispensable à l'épanouissement de l'initiative privée et à la relance économique en Afrique ;

CONSIDERANT :

- Que la promotion du professionnalisme et le renforcement de l'éthique et de l'intégrité, y compris la lutte contre la corruption, sont indispensables au développement du continent ;
- Que l'expérience acquise par certains pays dans ces domaines doit être largement diffusée et partagée ;
- Que, pour faire face aux nouveaux défis, une approche globale africaine pour la redéfinition du rôle et des missions de l'Etat, ainsi que pour le renforcement du professionnalisme, des valeurs éthiques et de l'image du service public, devrait être élaborée dans le cadre d'un effort concerté visant à redynamiser l'administration publique en vue du développement économique et social ;

REAFFIRMONS A CET EGARD NOTRE ENGAGEMENT à la tenue régulière de la Conférence Biennale Panafricaine en tant qu'espace de dialogue panafricain et étape vers la réalisation de ces objectifs communs ;

ATTIRONS L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE sur les difficultés et besoins actuels des Etats africains, afin qu'elle leur apporte une assistance accrue pour le développement et la modernisation de leurs administrations publiques ;

AU VU DE CE QUI PRECEDE, RECOMMANDONS LES MESURES SUIVANTES :

- Que chaque pays s'engage et prenne effectivement les dispositions indispensables pour régénérer le professionnalisme et promouvoir l'éthique dans son administration publique, notamment par :

- La mise en place de structures et mécanismes de gestion de type managérial ;
- La réforme des règles statutaires de fonction publique pour y introduire des principes de neutralité, de transparence et de flexibilité, ainsi que d'intégrité et d'éthique ;
- La mise en place d'un système de recrutement, de développement des carrières et de rémunération basé sur le mérite ;
- L'amélioration et la modernisation des méthodes et programmes de formation et de perfectionnement des agents publics ;

- Que le Président de la Conférence constitue, en liaison avec des membres de la Conférence, un groupe de travail s'appuyant sur le CAFRAD et en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, pour assurer les travaux suivants :

- élaborer une Charte de la fonction publique africaine qui en affirme les valeurs professionnelles, redéfinisse ses objectifs et ses missions, eu égard à l'évolution de la situation et des

besoins dans les pays de la région, et précise les conditions de base nécessaires pour renforcer son rôle, ses compétences, ses valeurs éthiques et son image, incluant l'élaboration d'un Code de conduite des fonctionnaires africains ;

X

- élaborer des stratégies et méthodologies susceptibles d'aider les gouvernements africains à atteindre ces objectifs et à satisfaire ces conditions de base ;

- Que le CAFRAD entreprenne les différentes actions suivantes :

- réaliser des études périodiques sur les politiques et programmes publics et renforcer les capacités des organisations publiques ;
- organiser une Conférence des Directeurs de la fonction publique des pays africains en vue d'échanger des idées et de mener des réflexions sur le professionnalisme et l'éthique dans les fonctions publiques africaines ;
- élaborer un rapport-bilan pour la prochaine Conférence, susceptible de faire l'objet d'une présentation lors du 5^{ème} anniversaire de la Résolution 50/225 de l'Assemblée Générale des Nations Unies en l'an 2001 ;
- organiser des réunions sous-régionales périodiques pour se pencher sur les questions de gestion des ressources humaines, y compris le problème du recrutement dans la fonction publique ;
- appuyer la mise à jour et le renforcement des programmes de formation des Ecoles et Instituts d'Administration, au regard des exigences qui se posent aux administrations africaines, notamment en matière d'éthique

et de professionnalisme, et faire des propositions de réformes appropriées ;

- promouvoir et soutenir, en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales, et par le biais de sites informatiques, de communiqués de presse et d'autres moyens, un réseau virtuel d'experts et de praticiens de l'administration publique en vue d'enrichir les débats sur des questions pertinentes ;

- Que, dans le contexte des initiatives courantes des Nations Unies pour le financement du développement, une attention particulière soit accordée à la mobilisation des ressources financières nécessaires au renforcement des administrations publiques africaines et, qu'à cet égard, la Conférence suive avec intérêt les démarches pour la tenue effective de la Conférence Internationale prévue sur le sujet ;

- Que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU mène des consultations et mobilise un appui en vue de la proclamation d'une Journée des Nations Unies sur la fonction publique et le développement, qui serait célébrée chaque année ;

APPELONS LES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES ET AUTRES BAILLEURS DE FONDS à consacrer aux pays africains, dans leur politique d'assistance au développement, des ressources additionnelles pour favoriser les réformes de l'administration publique afin de relever les nouveaux défis ;

DEMANDONS :

- au Secrétaire Général de l'ONU, de fournir aux gouvernements, à leur demande, l'expertise et les ressources nécessaires en vue d'améliorer le professionnalisme, de renforcer l'intégrité et de combattre la corruption ;

- au Secrétaire Général de l'ONU, de favoriser les échanges d'expériences entre les régions sur les questions liées aux thèmes de cette Conférence, notamment dans le cadre de la Réunion du Groupe d'Experts sur le Programme des Nations Unies en Administration et Finances Publiques ;
- au Secrétaire Général de l'ONU, de veiller à ce que le professionnalisme et l'éthique soient considérés comme des thèmes prioritaires dans les activités relatives à l'administration publique menées au sein du système des Nations Unies ;
- au Président de cette Conférence, d'entreprendre la sensibilisation de la communauté internationale sur l'importance des thèmes discutés et de faire rapport à la prochaine Conférence panafricaine des Ministres de la fonction publique sur les mesures prises pour mettre en application la présente Déclaration.

Rabat, le 15 décembre 1998.